

Sommet mondial multipartite sur la promotion de l'égalité des sexes dans la législation sur la nationalité

10-11 décembre 2024

Note d'orientation

La Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de nationalité¹, Equality Now, l'Union interparlementaire, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ONU Femmes tiendront un Sommet mondial multipartite sur la promotion de l'égalité des sexes dans la législation sur la nationalité en décembre 2024. Le Sommet multipartite a pour objectif d'attirer l'attention sur les coûts de la discrimination sexiste dans les lois sur la nationalité, d'accroître l'appui à la réalisation de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans le monde entier et d'accélérer les actions en ce sens, faisant ainsi progresser les engagements des États et les objectifs mondiaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux droits et au bien-être des enfants, au développement durable et à la fin de l'apatridie. Le Sommet multipartite est destiné à servir d'événement de ralliement pour encourager un plus grand nombre de pays ayant encore des lois sur la nationalité qui sont discriminatoires à l'égard des femmes à rejoindre les rangs de ceux qui ont réformé leur législation sur la nationalité afin de consacrer l'égalité entre les hommes et les femmes. À plus court terme, le Sommet doit permettre d'établir des partenariats et de proposer des feuilles de route pour des actions au niveau national visant à faire progresser les droits à la nationalité fondés sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Contexte

À l'heure actuelle, [vingt-quatre pays](#)² ont des lois sur la nationalité qui refusent aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes. Plus de [40 pays](#)³ refusent aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en matière d'acquisition, de changement ou de conservation de leur nationalité, ou le droit de conférer une nationalité à leur conjoint non-ressortissant. La discrimination sexiste dans les lois sur la nationalité est à l'origine de nombreuses violations des droits de l'homme et de difficultés rencontrées par les familles concernées. Lorsque les femmes ne peuvent pas leur transmettre leur nationalité et qu'ils ne peuvent pas acquérir la nationalité de leur père, les enfants deviennent souvent apatrides. Sans citoyenneté, les enfants et les conjoints non-ressortissants n'ont

¹ La [Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de nationalité \(GCENR\)](#) est une coalition d'organisations nationales, régionales et internationales, de militants indépendants et d'agences partenaires de l'ONU qui œuvrent à l'élimination de la discrimination sexiste dans les lois sur la nationalité. Les membres du Comité directeur de la GCENR comprennent Equality Now, Family Frontiers, l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion, Nationality For All, le HCR, Women's Learning Partnership et la Commission des femmes pour les réfugiés, qui héberge la Campagne.

² Pays qui refusent aux femmes le droit de transmettre la nationalité à leurs enfants à la naissance sur un pied d'égalité avec les hommes : Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Brunéi Darussalam, Burundi, Eswatini, Iran (République islamique d'), Irak, Jordanie, Kiribati, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Mauritanie, Népal, Oman, Qatar, Émirats arabes unis, Somalie, Soudan, Syrie, Togo.

³ Pays dont la législation sur la nationalité contient des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes : Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Égypte, Émirats arabes unis, Eswatini, Guatemala, Iran, Iraq, Jordanie, Kiribati, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mauritanie, Maroc, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Yémen.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



souvent pas accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi régulier, aux services financiers, aux droits de propriété et à l'héritage et à la liberté de circulation, et ne peuvent pas participer pleinement à la vie de la société en général. Cette forme de discrimination peut entraîner la séparation des familles et contribuer à la violence sexiste, y compris le mariage d'enfants et la traite des êtres humains.

Les lois discriminatoires sur la nationalité mettent à rude épreuve l'unité familiale, laissant les conjoints et les enfants dans un état de vulnérabilité particulière et, dans certains cas, augmentant la menace de la violence familiale. L'impossibilité pour les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants et à leurs conjoints fait peser des contraintes financières, psychologiques et physiques considérables sur les familles, entraînant une spirale intergénérationnelle de pauvreté, de dénuement et de dépression.

L'impact négatif et la portée de la discrimination sexiste dans les lois sur la nationalité augmentent dans les contextes de conflit et de déplacement, en raison de la perte ou de la destruction des documents d'état civil, de la séparation des familles et de l'incapacité à prouver un lien juridique avec des hommes disparus ou décédés. Cette discrimination crée également des obstacles au retour des femmes réfugiées issues de familles binationales, leurs enfants et leurs conjoints non-ressortissants n'ayant pas accès à la citoyenneté. Il convient de noter qu'un peu moins de la moitié des pays qui refusent aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants sont des États fragiles, en situation de conflit ou des pays d'origine ou d'accueil de vastes populations déplacées.

Bien que de telles lois aient été traditionnellement la norme dans le monde entier, des progrès considérables ont été accomplis pour garantir l'égalité des droits en matière de nationalité entre les hommes et les femmes. Au cours des quinze dernières années, plus de vingt États ont réformé leur législation sur la nationalité pour faire progresser l'égalité entre les sexes. Le rythme des réformes s'accélère également au niveau régional, comme en témoigne l'adoption de déclarations régionales appelant à l'éradication de la discrimination sexiste dans les lois sur la nationalité, qui est essentielle pour mettre fin à l'apatridie, notamment la [Déclaration arabe sur l'appartenance et l'identité juridique](#) (2023), la [Déclaration d'Abidjan des ministres des États membres de la CEDEAO sur l'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest](#) (2015), et le nouveau Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique, adopté par l'Union africaine en février 2024. Au niveau international, l'attention accrue portée à l'avancement des droits en matière de nationalité fondés sur l'égalité des sexes a également été encouragée par le Sommet mondial de juin 2023 sur l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité et par une nouvelle résolution du Conseil des droits de l'homme sur la non-discrimination dans les lois sur la nationalité (juillet 2023), qui fait écho aux résolutions adoptées par le Conseil en 2012 et 2016 appelant à mettre fin à la discrimination sexiste dans les lois sur la nationalité.

Alors que les lois sur la nationalité ont évolué dans le monde entier, un engagement concerté et continu est nécessaire pour mettre en évidence les effets négatifs de la discrimination sexiste dans les lois sur la nationalité, l'impact positif des réformes visant à faire respecter les droits en matière de nationalité tenant compte de l'égalité des sexes et les mesures à prendre pour les concrétiser. L'élimination de la discrimination sexiste dans les lois sur la nationalité pourrait avoir de sérieuses répercussions sur des centaines de milliers de vies grâce, par exemple, à un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé, aux documents d'identité, à l'emploi et à l'héritage.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Sommet mondial multipartite sur la promotion de l'égalité des sexes dans la législation sur la nationalité

Ce sommet de deux jours réunira des parlementaires, ainsi que des représentants des ministères concernés et de la société civile des pays touchés, de même que des représentants⁴ des pays qui ont récemment adopté des réformes. Il est proposé d'inviter des représentants des vingt-quatre pays qui refusent aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes.

Les séances mettront l'accent sur l'échange de leçons tirées, la diffusion de messages stratégiques et l'établissement de liens entre les alliés et les principales parties prenantes afin de faire progresser les droits en matière de nationalité tenant compte de l'égalité des sexes et d'accroître la sensibilisation aux avantages et aux moyens de parvenir à l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité. La réunion s'appuiera sur l'élan donné par le [Sommet mondial 2023 sur l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité](#), en établissant un lien important entre les acteurs clés dans les pays cibles qui peuvent apprendre de leurs expériences respectives et en tirer un certain dynamisme.

Le Sommet multipartite doit déboucher sur une proposition de feuille de route pour une action au niveau national visant à faire progresser les droits en matière de nationalité tenant compte de l'égalité des sexes. En s'inspirant d'un modèle international multipartite qui a fait ses preuves lors de réunions antérieures, le Sommet facilitera la collaboration et établira un réseau de soutien entre les États afin de favoriser et d'accélérer le processus de réforme.

Date et lieu : Le Sommet se tiendra les 10 et 11 décembre 2024 à Genève, au siège de l'Union européenne de radio-télévision (Ancienne-Route 17A, 1218 Le Grand-Saconnex).

Participants : Les participants seront notamment des représentants des vingt-quatre pays où les femmes n'ont pas le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes, y compris des représentants de parlements, des ministères concernés et de la société civile, ainsi que des experts des agences des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernées.

Co-organisateur :

- Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de nationalité
- Equality Now
- Union interparlementaire (UIP)
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- ONU Femmes

⁴ Dans l'idéal, les délégations des pays participants où une réforme est nécessaire comprendraient un à deux parlementaires, un représentant d'un ministère compétent (par exemple, les ministères chargés de l'égalité des sexes et des femmes, de la justice, de l'intérieur, des affaires sociales) et un expert de la société civile.